



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-127

Séance du 19 décembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

**Ayant pris part à la
délibération :** 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DERUS, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés - Optimisation du Service de Prévention et de Gestion des Déchets – Demande de subventions auprès de l'État, de la Région et de CITEO

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes est engagée dans une démarche de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour la période 2019-2026. Un de ses principaux objectifs est de devenir un territoire à Énergie Positive.

La gestion des déchets est centrale dans la transition écologique. Aussi, compétente en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, la priorité a été donnée dès le début de mandat à la réduction des déchets et leur valorisation.

Précisément dans un contexte :

- d'objectifs ambitieux de prévention, valorisation et réduction des déchets enfouis et inscrits dans la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) du 17 août 2015 et déclinés dans les Plans, National et Régional, de Prévention et de Gestion des Déchets,
- de fortes augmentations du coût de collecte et traitement des déchets ménagers résiduels liées notamment à la hausse de la TGAP depuis 2022 et à la mise en place de nouvelles filières « Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) », nécessitant le réaménagement des déchetteries, qui se traduisent pour la Communauté de Communes, adhérente du Syndicat Mixte TRIFYL, par une forte augmentation tant du coût des prestations que de la capitation,
- de la hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) supportée par les ménages,
- de la demande sociétale en constante évolution et d'urgences environnementales et plus récemment de l'augmentation du coût de l'énergie.

Aussi, pour la période 2021-2027, la Communauté de Communes a élaboré son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), véritable démarche concertée et structurée.

Parmi les actions du programme et grâce au soutien de la Région Occitanie et de l'ADEME, une étude d'optimisation de son Service de Prévention et de Gestion des Déchets et de faisabilité de la mise en œuvre de la Tarification Incitative a été réalisée.

Le scénario d'optimisation retenu par le Comité de Pilotage de l'étude, composé des Maires, des Conseillers Communautaires et des Conseillers Municipaux membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA (élus référents TRIFYL et /ou membres des commissions techniques et amélioration du cadre de vie) est un mix de plusieurs scénarios, à savoir :

- l'instauration de la Redevance Spéciale en 2023 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024),
- le déploiement d'un schéma de collecte intégralement en Points d'Apport Volontaire (PAV).

Ce schéma se caractérise par les leviers d'optimisation innovants pour le territoire Centre Tarn suivants :

- extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 (renforcer la pré-collecte plastiques et cartons),
- solution de tri des biodéchets à la source (collecte avec OMR et compostage en complément proposée à toute la population (objectifs : 150 composteurs/an jusqu'à 2032),
- optimisation technique avec changement de mode de collecte (passage en PAV pour tout le territoire : acquisition de 370 colonnes (OMR, collecte sélective, cartons)),
- optimisation technique avec une réduction des fréquences de collecte (litrage PAV plus important que celui des bacs),
- optimisation des recettes avec la mise en place de la Redevance Spéciale,
- optimisation fiscale avec l'instauration éventuelle de la Tarification Incitative (facilitée par la collecte en PAV),

Ainsi, pour favoriser la réduction, la valorisation et le meilleur captage possible des déchets des ménages (dont hors foyer) et des déchets assimilés, une partie du programme d'investissement se traduirait par la modernisation du parc de collecte :

- en Points d'Apport Volontaire (PAV) : Ordures Ménagères, Collecte Sélective : plastiques et cartons,
- en bi-flux (portes sacs) pour accompagner les organisateurs d'évènements dans la réduction des déchets.

Le coût de cette opération est estimé à 775 281 € HT répartis comme suit :

	Coût prévisionnel HT
Travaux terrassement et empierrement pour Points d'Apport Volontaire	35 000 €
185 Points d'Apport Volontaire OMR	366 485 €
173 Points d'Apport volontaire CS	343 232 €
12 Points d'Apport Volontaire cartons	20 064 €
30 Bi-Flux (Portes sacs) pour faciliter le tri sur évènements festifs locaux	10 500 €
Total	775 281 €

Ce montant serait ventilé par année de la manière suivante :

	Coût prévisionnel HT
2024	296 802 €
2025	166 729 €
2026	290 891 €
2026	20 860 €
Total	775 281 €

Cette opération serait complémentaire, sur la durée, à des actions de prévention à destination des habitants et des professionnels (ph (promotion du usage, compostage, animations et sensibilisation à la prévention, ...).

En effet, la Communauté de Communes s'engagerait à minima à augmenter, chaque année de la durée du projet, le budget dédié à la prévention de 1 €/hab/an.

A ce titre, la Communauté de Communes peut solliciter l'État, la Région Occitanie, mais aussi l'organisme privé CITEO, afin de bénéficier de subventions pour financer, à partir du 1^{er} septembre 2024 et sur une durée de 36 mois (soit jusqu'au 1^{er} septembre 2027), cette opération.

Aussi, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Etat :	232 584 €
- Région Occitanie :	155 026 €
- CITEO :	92 000 €
- Autofinancement :	<u>295 671 €</u>
	775 281 €

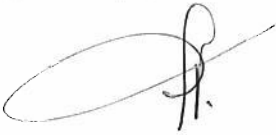
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité (une abstention)**, décide de lancer cette opération d'optimisation, d'approuver le plan de financement prévisionnel susvisé et de solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de l'Etat, de la Région et de CITEO.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

